V14 2026 70

Conseil du 14e arrondissement – Séance du 10 novembre 2026

Vœu de l'Exécutif du 14e arrondissement relatif aux suites de la concertation sur le projet de Thermo-sur-Seine

Considérant la délibération du Conseil de Paris de novembre 2024 adoptant le Plan Climat Air Energie de Paris 2024-2030,

Considérant la délibération du Conseil de Paris du 17 décembre 2025 portant sur le renouvellement de la concession du réseau de chaleur urbain,

Considérant que ce contrat de concession poursuit des objectifs ambitieux de décarbonation, de sortie des énergies fossiles par une diversification des sources de production, de sécurité d'approvisionnement dans l'objectif d'une souveraineté énergétique et de maitrise des prix pour les habitants, les bailleurs sociaux et les 17 collectivités locales,

Considérant que pour répondre à l'urgence climatique, une transformation radicale de nos modes de production et de consommation est nécessaire devant aller vers un modèle de sobriété,

Considérant que le sujet des déchets dans toutes ses composantes : volume produit et gestion est un enjeu majeur puisqu'il convient de rappeler que l'enfouissement actuel de ces déchets en Ile de France est négatif pour l'environnement,

Considérant l'explosion de la précarité énergétique,

Considérant la phase de concertation menée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Publique sur le projet Thermo Sur Seine dont la réunion publique de clôture s'est tenue le 29 octobre dernier à Vitry sur Seine,

Considérant la remise du rapport des garants de la Commission Nationale du Débat Public prévue le 1er décembre prochain,

Considérant la poursuite du calendrier de concertation pour ce projet avec notamment une enquête publique qui s'appuiera sur une étude d'impact soumise à l'avis de l'Autorité Environnementale,

Considérant que la santé des habitants constitue une ligne rouge et qu'aucun projet de décarbonation ne saurait justifier de transiger avec elle,

Considérant l'attachement du Conseil du 14e arrondissement au respect de la démocratie locale et de ses engagements face à l'urgence climatique et à la justice sociale,

Le Conseil du 14e émet le voeu que :

- La Ville de Paris, en sa qualité d'autorité concédante, prenne en compte les enseignements de la concertation préalable et engage, avec le maître d'ouvrage et les collectivités concernées, un réexamen approfondi du projet Thermo sur Seine, sans préjuger de la décision finale quant à sa réalisation, sa modification ou son abandon.
- La Ville de Paris poursuive son plan stratégique de réhabilitation climatique des logements du parc social et des bâtiments publics,
- La Mairie du 14e arrondissement relaie auprès des habitants du 14e toutes les informations nécessaires pour permettre la participation à l'enquête publique de ce projet.